



FRUIT LOGISTICA 2024

Berlin, du 07 au 09 février 2024
Le rendez-vous mondial des Fruits & Légumes

Votre interlocuteur :

DEV'UP Centre-Val de Loire - Isabelle LECOMTE

Tél. : 02 18 69 30 31

isabelle.lecomte@devup-centrevaldeloire.fr

Orléans, le 22 juin 2023

FRUIT LOGISTICA, la référence annuelle de votre filière au niveau mondial.

Le salon Fruit Logistica Berlin est le rendez-vous du début d'année dans le secteur fruits et légumes.

En Allemagne, la production locale ne suffisant pas à couvrir les besoins, les fruits et légumes représentent de loin le premier poste d'importation allemand au sein de la catégorie des produits agro-alimentaires.

L'Allemagne est donc dépendante des importations de fruits et légumes : environ 80 % des fruits (6,6 millions de tonnes) et 63% des légumes (5,3 millions de tonnes) ont été importés en 2021.

L'événement couvre tout naturellement les fruits et légumes frais mais également les fruits séchés, les fruits à coque, les emballages et étiquetages, le transport et la logistique, la manutention et le stockage, les systèmes de production et le matériel végétal.

Chiffres clés, Fruit Logistica 2023 : 30^e édition

- 2 600 exposants venus de 92 pays sur 128 600 m² d'exposition
- 63 000 visiteurs professionnels venus de 140 pays.

Inscription

DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer à FRUIT LOGISTICA 2024 en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire.

Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce avant le 12 juillet 2023.

Salon mondial pour le négoce des fruits et légumes frais



Action menée dans le cadre du **Pavillon France**



Date limite d'inscription : 12 juillet 2023

PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- Réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP édite en 300 exemplaires des **fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie**, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Elles permettent à DEV'UP d'assurer la promotion de votre filière économique en France et à l'Étranger ainsi que la présentation de votre entreprise. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon,



COÛT DE PARTICIPATION

- **Location de stand : 445 € HT/m², aide régionale forfaitaire déduite.**
Surface minimum : 12 m²
- **Stand en angle : 445 € HT**
- **Droit d'inscription organisateur obligatoire : 105€ HT**
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP : 150 € HT**
(en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2024 de DEV'UP)

[CLIQUEZ ICI POUR S'INSCRIRE](#)

***Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes** : signalétique exposants, visuel sur caissons lumineux, mobilier de base, réserve individuelle, prises électriques

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet, cartes de parking.

ACCOMPAGNEMENT

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein du Pavillon France.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera à l'encaissement de votre chèque d'avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.